Numéro 2
Décembre 2004

Au fil de l'eau FRÉMUR

Le point sur les finances du programme Bretagne Eau Pure

En 2005, le syndicat d'eau bénéficie des subventions Bretagne Eau Pure pour poursuivre les actions engagées en direction notamment des agriculteurs, mais aussi des enfants via les écoles, des services techniques des communes...

Les Actions

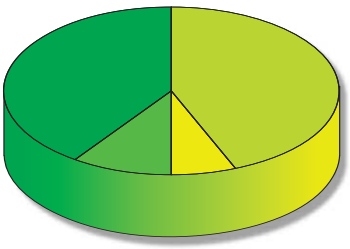

Actions agricoles	63 000 €
Animation générale	58 000 €
Animations pédagogiques dans les écoles	14 000 €
Communication	9 000 €

Les Financeurs

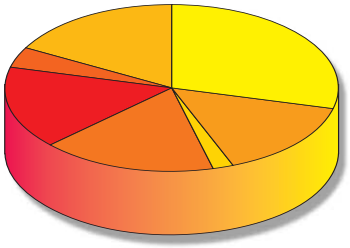

Etat/Europe	29%
Conseil Régional	15%
Agence de l'Eau Loire Bretagne	17%
Conseil Général 35	2%
Conseil Général 22	17%
Syndicat d'Eau	16%
Agriculteurs	4%

La qualité de l'eau du Frémur avant traitement

(Station de Tréméreuc)

Le glyphosate

Désherbant utilisé par tous : particuliers, agriculteurs, communes, DDE...

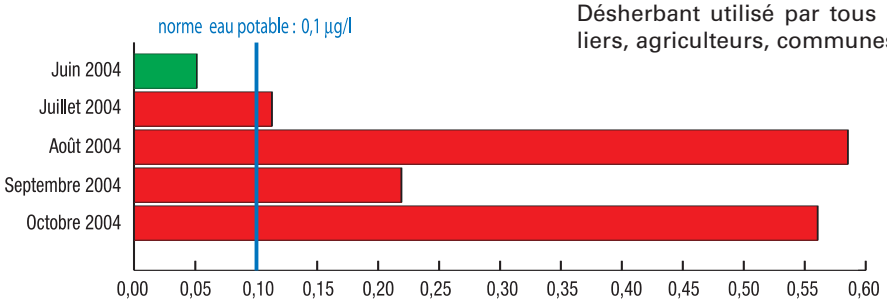

Les matières organiques

- Origine naturelle : feuilles d'arbres, plantes aquatiques...,

Origine humaine : fauchage des fossés de route, érosion des champs, assainissement des eaux usées...

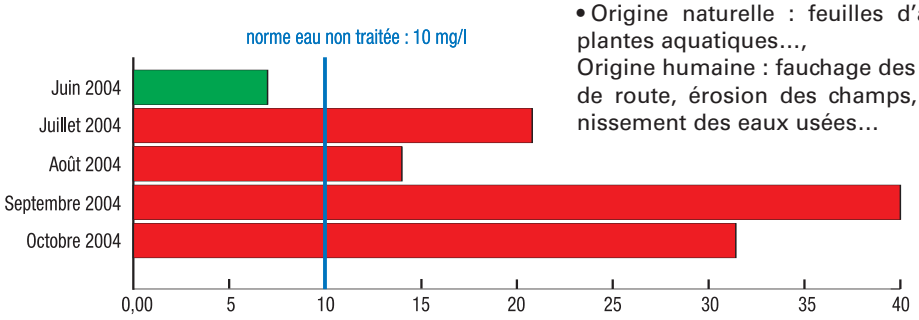

Sommaire

Page 1
Le point sur les finances
la qualité de l'eau

Pages 2-3
Dossier "l'eau du Frémur, de la rivière au robinet"

Page 4
Utilisation des pesticides

Pour l'eau...

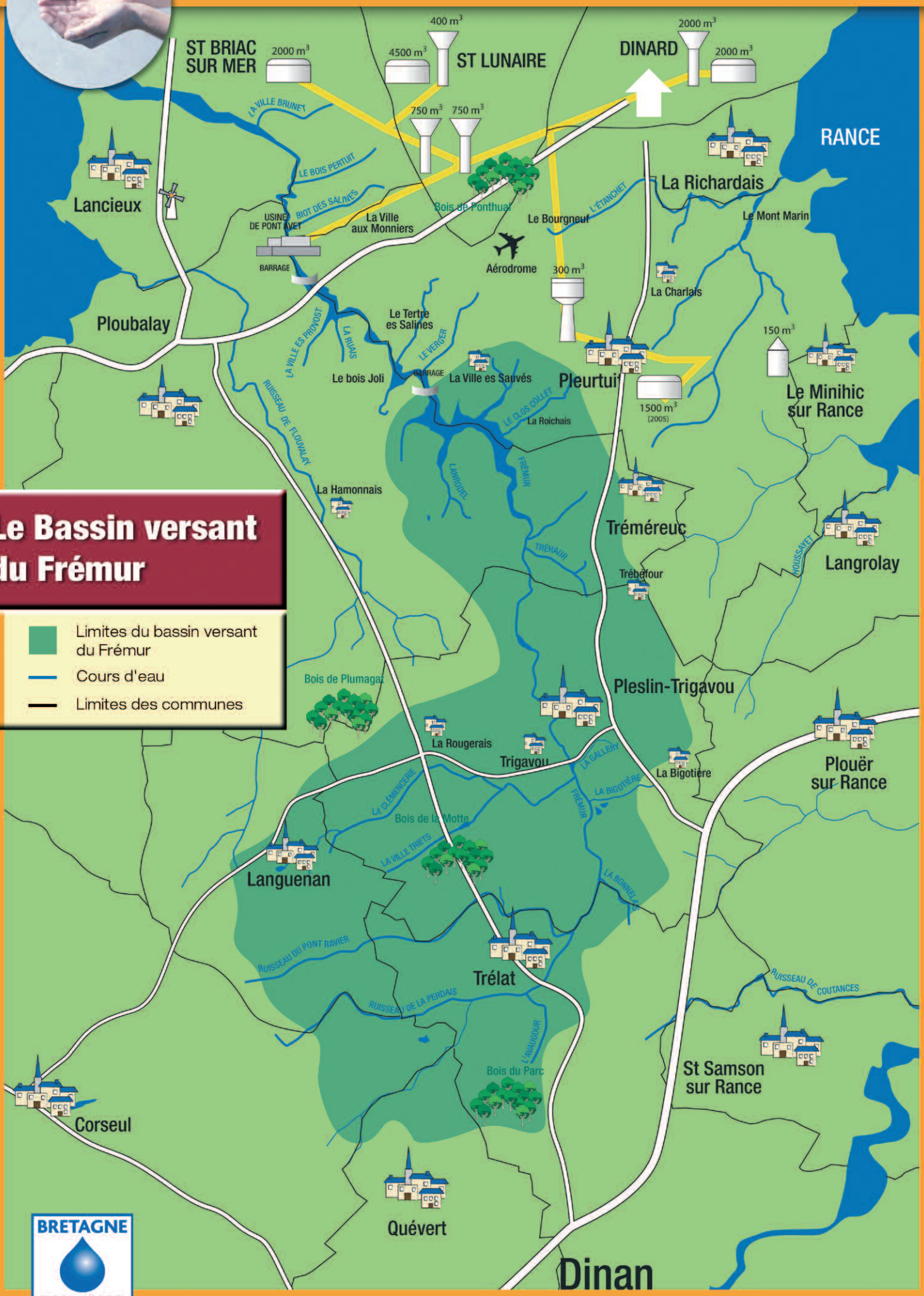
Le Bassin versant du Frémur
LEGENDE
Limites du bassin versant du Frémur
Cours d'eau
Limites des communes
ST BRIAC SUR MER
2000 m³
4500 m³
400 m³
ST LUNAIRE
750 m³
750 m³
DINARD
2000 m³
2000 m³
RANCE
LA VILLE BRUNET
LE BOIS PERTUIT
BIOT DES SALINES
USINE DE PONT AVET
BARRAGE
La Ville aux Monniers
Bois de Ponthual
Le Bourgneuf
L'ETANCHET
La Richardais
Le Mont Marin
Lancieux
Aérodrome
300 m³
La Charlais
Ploubalay
Le Tertre es Salines
LA VILLE ES PROVOST
LA RIAIS
LE VERGER
Le bois Joli
BARRAGE
La Ville es Sauvés
Pleurtuit
150 m³
1500 m³
(2005)
Le Minihic sur Rance
LE CLOS COLLET
La Roichais
RUISSEAU DE FLOUALAY
LANRODEL
FRÉMUR
La Hamonnais
Trémereuc
TRÉHAJIR
Trébéfour
HOUSSAYET
Langrolay
Bois de Plumagat
Pleslin-Trigavou
La Rougerais
Trigavou
LA GALLERY
La Bigotière
LA BIGOTIÈRE
Plouër sur Rance
LA CLÉMENCERIE
Bois de la Motte
LA VILLE TRIETS
Languenan
LA BONNELAIS
RUISSEAU DU PONT RAVIER
Trélat
RUISSEAU DE LA PERDAIS
RUISSEAU DE COUTANCES
L'ANNUGOUR
Bois du Parc
St Samson sur Rance
Corseul
Quévert
Dinan
BRETAGNE
EAU PURE

L'eau du Frémur, de la rivière au robinet

L'usine de production d'eau potable de Pont Avet

distribue l'eau potable pour 6 communes : Saint-Briac-sur-Mer*, Saint-Lunaire, Dinard, La Richardais*, Le Minihic-sur-Rance*, Pleurtuit* *(*ces communes sont rassemblées dans le syndicat intercommunal de distribution de la rive gauche de la Rance)*.

1,3 à 1,5 millions de m³ en moyenne par an, soit environ 3 800 m³ d'eau potable sont produits par jour.

L'eau non traitée est pompée dans une retenue de 371 000 m³ en amont (visible de la route de Ploubalay).

Mais cette usine est obsolète et la capacité produite est insuffisante (notamment pour la population estivale de la cote l'été).

A l'horizon 2010, le syndicat projette de construire un nouvelle usine d'eau potable, à la retenue de Bois-Joli pour remplacer l'usine actuelle de Pont Avet. La production prévue est 3 millions de m³ d'eau par an.

Les communes de Tréméreuc, Ploubalay, Pleslin-Trigavou, Taden, Languenan, Corseul et Quévert reçoivent l'eau potable de l'Arguenon, usine de Pléven.

Usine de Pont-Avet

Les Agriculteurs

80 % d'entre eux se sont engagés à respecter des pratiques respectueuses de l'eau :

- ***Amélioration de la fertilisation des champs***
- ***Utilisation de produits phytosanitaires de manière raisonnée***
- ***Aménagement des espaces cultivés : pose de bandes enherbées en bordure de cours d'eau***

Exemple de bande enherbée

Les Écoles

- ***11 classes se sont inscrites au concours "dessine-moi un log'eau" les résultats sont attendus pour mi-avril***
- ***18 classes de 8 écoles des communes du bassin versant ont décidé de faire venir des animateurs spécialisés sur le thème de l'eau pour aller à la découverte du Frémur et connaître les secrets de la production de l'eau potable.***

Les Communes

Les communes de Tréméreuc et Pleslin-Trigavou ont réalisé un plan de désherbage et débute une démarche pour un désherbage respectueux de l'environnement.

Utilisation des désherbants : attention aux messages publicitaires !

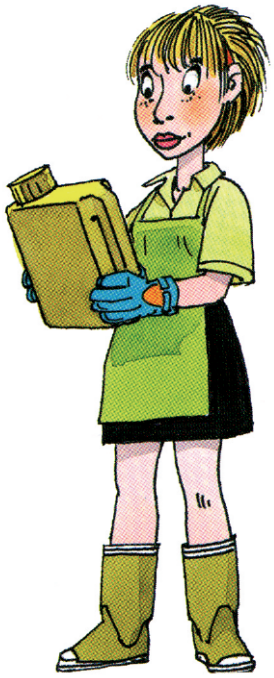

Qu'est-ce qu'un "pesticide" ?

Composé du préfixe "pest" qui signifie insecte, plante nuisible et du suffixe "cide" qui signifie tuer. Un pesticide est donc un produit chimique employé pour tuer les mauvaises herbes (herbicide, désherbant), les broussailles (débroussaillant), les insectes nuisibles (insecticide), les champignons parasites (fongicide). Ce sont des produits chimiques utilisés par tous. Malheureusement ils sont facilement emmenés avec l'eau

Alors attention à leur utilisation !

- Evitez de traiter les zones imperméables (où le ruissellement de l'eau est important) : dallage, béton, bitume, goudron...
- Evitez de traiter les zones de point d'eau : puits, fossés...

Sur ces zones où le désherbage par un produit chimique est prohibé :

- Mettez un substrat perméable (sable, gravier, gazon) plutôt qu'un dallage ou du béton
- Désherbez à la main, à la binette ou à l'eau chaude. Essayez, vous ferez des économies et vous protégerez votre santé
- Vous avez un nettoyeur vitres à vapeur ? testez-le sur les mauvaises herbes

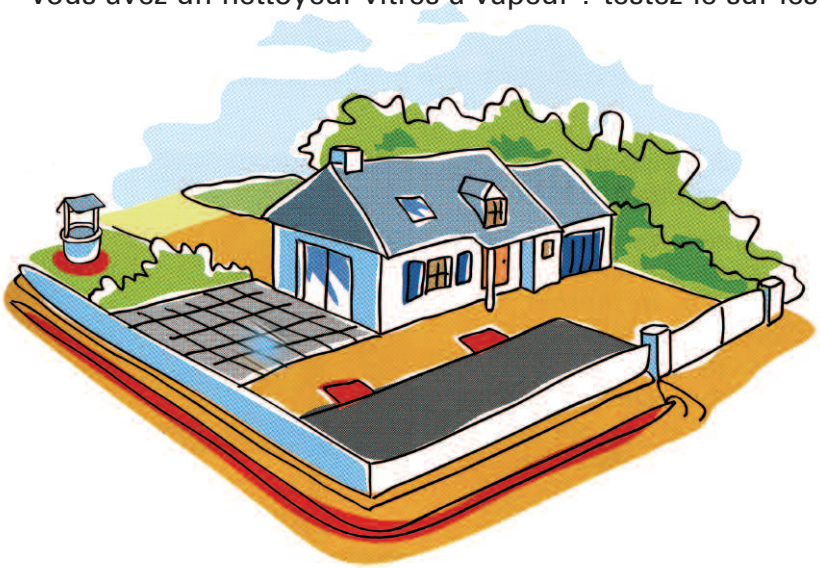

ZONE INTERDITE AU DÉSHERBAGE CHIMIQUE

Zones imperméables

Dallage

Goudron

Zones situées près des points d'eau

Puits, mares, fossés, ruisseaux, bouches d'égout.

Rappel : il suffit 0.1 millionième de gramme (0,1 µg) polluer un litre d'eau potable !
Et de deux millionième de gramme (2 µg) par litre pour qu'on n'ai plus le droit de transformer l'eau de la rivière en eau potable, soit 2 grammes de produit suffisent à polluer 1 kilomètre de ruisseau de 1 mètre sur 1 mètre.

Au fil de l'eau
Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Monsieur Michel Esneu
Rédactrice : Bérangère Hennache
Conception graphique : Eole Communication
Impression : Typorapide
Dépôt légal : Décembre 2004
Document imprimé à 5000 exemplaires
Ne pas jeter sur la voie publique

LES PARTENAIRES BRETAGNE EAU PURE
Le programme Bretagne Eau Pure est financé par l'Union Européenne, l'État, le Conseil régional de Bretagne, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, et réalisé en partenariat avec les structures des bassins versants et la profession agricole de Bretagne.

BRETAGNE EAU PURE
Ensemble, soyons source de progrès !
www.bretagne-eau-pure.org